

**COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
SERVICE D'URBANISME / PLANNING DEPARTMENT
CHALEUR REGIONAL SERVICE COMMISSION**

Réunion 2015-19

**Comité consultatif régional en
matière d'urbanisme (CCRU)
Réunion régulière
Procès-verbal**

**10 mars 2015
Salle de conférence de la Commission
Complexe Madisco, Petit-Rocher**

1. Ouverture de la réunion

La réunion fut appelée à l'ordre par le président,
Patrick Mallet, à 18 h 30.

2. Appel nominal

Présents :

Alain Gauvin, Beresford
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, DSL
Jeannot Gionet, DSL
Marc Bouffard, directeur de la planification
Yvon Frenette, agent d'aménagement
Carolle Roy, secrétaire d'assemblée

Membre absent :

Rachelle Boudreau, Village de Pointe-Verte
Elmer Roach, Nigadoo

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Lévis Roy

Appuyé par : Elizabeth Lanteigne

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
MOTION ADOPTÉE

4. Déclaration des conflits d'intérêts

Aucune

Meeting 2015-19

**Regional Planning Advisory
Committee (RPAC)
Regular meeting
Minutes**

**March 10, 2015
Board Room of the Commission
Madisco Complex, Petit-Rocher**

1. Opening of the meeting

The meeting is called to order by the
Chairperson, Patrick Mallet, at 6:30 p.m.

2. Roll call

Present :

Alain Gauvin, Beresford
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, LSD
Jeannot Gionet, LSD
Marc Bouffard, Planning Director
Yvon Frenette, Development Officer
Carolle Roy, Secretary

Member absent :

Rachelle Boudreau, Village de Pointe-Verte
Elmer Roach, Nigadoo

3. Adoption of the agenda

Moved by : Lévis Roy

Seconded by : Elizabeth Lanteigne

THAT the agenda be approved as presented.
MOTION CARRIED

4. Declaration of conflicts of interest

None

5. Procès-verbal

5.1 Adoption du procès-verbal

Proposé par : Jeannot Gionet

Appuyé par : Lévis Roy

QUE le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2015 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5.2 Affaires découlant du procès-verbal

Puisqu'il a deux membres du CCRU à l'extérieur de la région, les élections pour les postes de président et vice-président seront remises à la prochaine réunion.

6. Présentations publiques et décisions du comité

6.1 Raoul Thériault, 30 rue Principale, Pointe-Verte, NID 20252300, filière 21829

Le directeur de la planification présente le rapport de l'administration *CCRU-19-6.1*. Madame Sonya Guitard a fait une offre d'achat sur la propriété de Monsieur Raoul Thériault conditionnelle à ce qu'elle puisse y garder des chevaux d'équitation. En vertu des dispositions de zonage, il est seulement permis un usage principal par terrain. Dans le cas présent, le terrain comprendrait deux usages principaux, soit une habitation à logement unique et un centre équestre. Monsieur et Madame Thériault, ainsi que Madame Guitard sont présents à la réunion. Monsieur Thériault avise de comité que la superficie de sa propriété est beaucoup plus élevée que 46 acres; il a environ 81 acres. Madame Guitard mentionne qu'elle a présentement un cheval et désire en avoir une deuxième. L'administration n'a reçu aucun commentaire des voisins.

5. Minutes

5.1 Adoption of the minutes

Moved by : Jeannot Gionet

Seconded by : Lévis Roy

THAT the minutes from the January 20, 2015 meeting be adopted as presented.

MOTION CARRIED

5.2 Business arising from the minutes

Whereas two members of the RPAC are out of the region, the elections for Chairperson and Vice-Chairperson are postponed to the next meeting.

6. Public presentation and committee decision

6.1 Raoul Thériault, 30 Principale Street, Pointe-Verte, PID 20252300, file 21829

The Planning Director presents the administration report *CCRU-19-6.1*. Mrs. Sonya Guitard made an offer on Mr. Raoul Thériault's property conditional on her being able to keep riding horses. Under the zoning by-law, only one main use is permitted on the property. In this case, the property would include two main uses; a single unit dwelling and an equestrian centre. Mr. and Mrs. Thériault as well as Mrs. Guitard are present at the meeting. Mr. Thériault advises the committee that his property is much more than 46 acres; it's approximately 81 acres. Mrs. Guitard mentions that she currently has one horse, but intends to have another. The administration did not receive any comments from the neighbors.

Attendu que :

- la propriété a une superficie d'environ 81 acres et a déjà servi à des fins agricoles
- la propriété est couverte par deux zonages et que chacun des usages demandés sont permis dans les zones respectives.

Proposé par : Lévis Roy

Appuyé par : Elizabeth Lanteigne

Que la demande de dérogation visant à permettre l'aménagement d'un centre équestre et une habitation à logement unique sur une même propriété soit approuvée à condition que le projet soit conforme en tout temps aux dispositions de zonage prévues à l'article 45 régissant les centres équestres.

MOTION ADOPTÉE

7. Révision des politiques des accès privés

Le directeur de la planification passe en revue la première ébauche des politiques pour les accès privés avec le comité. La politique devra être ratifiée par le conseil d'administration de la Commission de services régionaux Chaleur.

8. Affaires nouvelles

Aucune

9. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20 h 20.

Patrick Mallet,
Président/Chairperson

Whereas:

- the property has an area of approximately 81 acres and has already served for agricultural purposes.
- the property is covered by two zoning and that each of the requested uses are permitted in the respective areas.

Moved by : Lévis Roy

Seconded by : Elizabeth Lanteigne

That the request for a variance to permit the development of an equestrian center and a single unit dwelling on a same property be approved with the condition that the project meets at all times the zoning provisions provided in Section 45 for the equestrian centers.

MOTION CARRIED

7. Private access policies review

The Planning Director and the RPAC review the first draft of the Private Access Policy. The policy will need to be approved by the Chaleur Regional Service Commission Board of Directors.

8. New business

None

9. Meeting adjourned

The meeting is adjourned at 8:20 p.m.
